

Procès-verbal

Assemblée communale 14 décembre 2022

Présidence: Monsieur Nicolas Rérat

Scrutateurs: Chantal Aeby et David Mantel

Citoyens habilités à voter en matière communale : 1257

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 septembre 2022 (ce PV ne sera pas lu; il peut être consulté en ligne sur notre site Internet: www.matran.ch ou commandé au bureau communal).
2. Budget 2023
 - 2.1. Présentation générale du budget de résultats et des investissements 2023.
 - 2.2. Approbation du budget de résultats 2023.
 - 2.3. Budget des investissements 2023.
 - 2.3.1. Crédit additionnel pour la mise en séparatif du collecteur du secteur Route de l'Arney – Route de l'Eglise.
 - 2.3.2. Crédit d'étude pour l'agrandissement de la STEP de Villars-sur-Glâne.
 - 2.3.3. Installation de panneaux solaires sur la buvette de la halle de gym.
 - 2.3.4. Approbation du budget des investissements 2023.
3. Adoption des Statuts du Réseau Santé de la Sarine (RSS) suite à leur modification votée en Assemblée des délégué-e-s du 1^{er} juin 2022.
4. Informations du Conseil communal.
5. Divers.

A 20h00 précise, **M. le Syndic** souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens. L'assemblée a lieu à la salle communale. Il relève que Mme la Préfète Lise-Marie Graden rejoindra l'assemblée ultérieurement pour le point no 3. Elle est actuellement à l'assemblée communale de Ponthaux pour le même objet. Il nomme ensuite les scrutateurs et leur demande de compter les personnes présentes. Le secrétaire n'a pas le droit de vote.

Personnes présentes :	32
Citoyens présents ayant le droit de vote:	31

Il confirme que l'Assemblée a été convoquée conformément à l'art. 12 de la loi sur les communes du 25.09.1980, à savoir par :

- insertion d'un avis dans la feuille officielle,
- affichage au pilier public,
- envoi de la convocation à tous les ménages.

M. Rérat demande à l'assemblée si quelqu'un a des remarques sur la convocation ou le tractanda.

Ce n'est pas le cas. Les préliminaires étant ainsi terminés, l'Assemblée peut délibérer valablement.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 19 septembre 2022

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 19 septembre 2022 n'est pas lu. Il a été mis à disposition en ligne sur le site Internet www.matran.ch ou a pu être commandé au bureau communal.

M. Nicolas Rérat ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée approuve le procès-verbal avec les remerciements à son auteur, M. Olivier Pillonel, secrétaire communal.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	32
Citoyens présents ayant le droit de vote:	31
Approuvent:	31
Refus:	0
Abstentions :	0

2. Budget 2023

2.1. Présentation générale du budget de résultats et des investissements 2023.

M. Jean-Luc Dumoulin, conseiller communal responsable des finances, présente cet objet. Il présente au préalable un slide indiquant la répartition des charges du budget. C'est le chapitre de la formation qui présente les charges les plus élevées à hauteur de 30 % du budget total. S'ensuit le chapitre de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire à hauteur de 14 %. Puis, nous trouvons 3 chapitres à respectivement 12 et 10 %, à savoir la prévoyance sociale, le trafic et les télécommunications ainsi que l'administration. Ces 5 domaines représentent à eux seuls près de 80 % du budget communal. Enfin, on trouve les 5 derniers chapitres qui représentent moins d'un quart du budget : la santé (8%), les finances et les impôts (6 %), la culture, les sports et les loisirs (5 %), l'ordre public (3 %) et pour finir l'économie pour 0,4 %.

Sur un autre slide, M. Dumoulin compare les charges du budget 2022 à celles du budget 2023. On constate que les charges 2023 sont plus élevées mis à part pour les 3 derniers chapitres, ceux de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire, de

l'économie publique et des finances et impôts. Les prévisions concernant les charges liées, cantonales ou régionales, augmentent de manière significative, supérieures à celles découlant de l'augmentation de la population de la commune (1'637 habitants au 31.12.2021 contre 1'584 au 31.12.2020). Il passe en revue les différents chapitres du budget de résultats 2023.

Administration générale => charges : 821'150.00 / revenus : 48'700.00

L'augmentation des charges provient principalement de l'indexation des salaires du personnel communal qui a été fixée à 3 %. La commune appliquera toutefois le même taux que celui de l'Etat de Fribourg qui l'a fixé à 2,74 % selon l'information qui a été communiquée il y a 2 jours.

Ordre et sécurité publics, défense => charges : 225'500.00 / revenus : 41'900.00

L'augmentation des charges de ce chapitre provient des charges liées régionales. D'une part, il s'agit de notre participation à la Police intercommunale, laquelle a procédé à l'engagement d'un collaborateur supplémentaire et au changement d'un véhicule. Notre participation dans cette association de communes, calculée au prorata du nombre d'habitants, est de 6,5 %. Ce chapitre comprend également le service du feu pour lequel nous reviendrons tout à l'heure au point 3 de l'ordre du jour dans le cadre de l'adoption des statuts du Réseau Santé de la Sarine.

Formation => charges : 2'494'150.00 / revenus : 226'600.00

Hormis l'augmentation générale des charges liées, les charges et revenus de ce chapitre sont relativement stables par rapport au budget 2022. Ce chapitre comprend l'ensemble des domaines de l'enseignement dont le 70 % des charges sont des dépenses liées comme le personnel enseignant de l'école primaire, l'école secondaire, les écoles spécialisées, la formation professionnelle ou le conservatoire. Les autres postes de ce chapitre, représentant des dépenses directes que la commune peut maîtriser, sont l'école enfantine et primaire, l'accueil extrascolaire ou les frais des bâtiments scolaires.

Culture, sports et loisirs => charges : 424'650.00 / revenus : 3'850.00

En comparaison au chapitre précédent, les charges liées de ce chapitre ne représentent qu'un peu plus de 30 %. Il s'agit principalement de nos participations à Coriolis Infrastructures, à la Bibliothèque Régionale d'Avry et à la promotion culturelle de l'Agglomération de Fribourg.

Concernant les autres dépenses directes, toutes les charges habituelles liées à la culture, aux sports et aux loisirs ont été portées au budget. Des dépenses supplémentaires ont même été prévues comme la création d'un sentier didactique sur le plateau de la Glâne des Hommes ainsi qu'une protection solaire sur la place de sport et de loisirs tel que cela avait été suggéré par un citoyen lors de la dernière Assemblée communale.

Santé => charges : 704'300.00 / revenus : 4'000.00

Pour ce chapitre, ce sont les chiffres communiqués par les instances cantonales et régionales qui ont été portés au budget. Ce chapitre est en effet composé presque en totalité de charges liées qui augmentent de près de CHF 40'000.00 par rapport à 2022 pour les raisons évoquées

en introduction. Les frais financiers des homes médicalisés, les soins spéciaux, l'aide et les soins à domiciles, et les indemnités forfaitaires, qui sont des charges cantonales, représentent à eux seuls plus de 90 % des charges de ce chapitre.

Prévoyance sociale => charges : 963'000.00 / revenus : 23'600.00

La participation aux dépenses des institution spécialisées, les subsides aux crèches et garderies et la participation à l'aide sociale régionales sont les plus importantes charges du chapitre. Ces 3 postes représentent une augmentation de CHF 70'000.00 par rapport à 2022.

Pour les recettes, l'augmentation de CHF 22'000.00 concerne 2 postes. Le premier est un montant de CHF 5'000.00 versé par la Direction de la santé et des affaires sociales en faveur de la Commission d'intégration et d'accompagnement des migrants. L'autre poste, à hauteur de CHF 17'000.00, est lié au nouveau système comptable MCH2. Il s'agit des recettes du service de repas à domicile qui étaient auparavant portées en déduction du montant figurant dans les charges.

Trafic et télécommunications => charges : 998'050.00 / revenus : 75'700.00

La majorité des charges de ce chapitre sont stables par rapport à 2022. Au niveau des routes communales, les charges principales concernent l'entretien des routes mais aussi l'entretien des véhicules et des machines de notre service de voirie. S'agissant des transports publics, les charges principales sont des participations à des charges cantonales et à l'Agglomération. La participation aux dépenses du trafic régional (CHF 101'700.-) et la participation aux coûts des transports publics (CHF 184'000.-) augmentent néanmoins de CHF 50'000.00 par rapport à 2022.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire charges : 1'139'200.00 / revenus : 874'100.00

Ce chapitre est divisé en différents sous-chapitres qui sont l'eau potable, les eaux usées, la gestion des déchets, l'aménagement, la lutte contre la pollution de l'environnement, le cimetière et l'aménagement du territoire.

Les sous-chapitres de l'eau potable et des eaux usées sont des domaines pour lesquels l'intégralité des charges doit être couverte par les taxes. En cas de bénéfice sur ces 2 sous-chapitre, l'excédent est attribué en partie à la réserve pour le maintien de la valeur des installations (pour de futurs investissements) et en partie à la réserve destinée à l'équilibre du compte (pour compenser d'éventuels déficits).

Concernant la gestion des déchets, les taxes encaissées par la commune (taxe de base et taxe au sac) doivent couvrir le 70 % des coûts liés aux déchets, ce qui est le cas pour notre commune.

Enfin, les aides individuelles allouées selon le règlement communal pour la promotion de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables ont été augmentées de CHF 10'000.-.

Economie publique => charges : 33'150.00 / revenus : 36'550.00

Ce chapitre devrait être bénéficiaire en 2023 grâce au réseau de consommation propre dont

le crédit d'investissement avait été accepté par l'Assemblée communale du 17 juin 2021. La mise en service de l'installation a eu lieu cette année. Pour rappel, il s'agit d'une communauté d'autopartage qui permet de consommer en direct la production photovoltaïque créée sur le site situé dans la zone « Champ de Croix » près du terrain de foot.

Il n'y a pas d'éléments significatifs à relever sur les autres postes de ce chapitre qui comprend les forêts, domaine géré par Forêts-Sarine ainsi que le tourisme et la promotion économique, 2 domaines gérés par l'Agglomération.

Finances et impôts => charges : 489'000.00 / revenus : 6'689'350.00

Avant de passer en revue les recettes fiscales de ce chapitre, un petit mot sur la péréquation financière intercommunale. Ce système mis en place par le canton prévoit 2 sortes de péréquations. Tout d'abord la « péréquation des ressources », celle où certaines communes sont contributrices en faveur d'autres communes qui sont bénéficiaires. Notre commune est contributrice à hauteur de CHF 353'200.- montant qui est toutefois inférieur de CHF 100'000.- par rapport à 2022. Puis la « péréquation des besoins » où l'ensemble des communes sont bénéficiaires d'un montant alloué par le canton. Le montant à recevoir en 2023 est de CHF 72'200.-, stable par rapport à 2022. M. Dumoulin cite et compare les différentes recettes fiscales prévues en 2023 par rapport à 2022.

Totaux du budget de résultats

Comme annoncé dans le « Matr'en cause », le budget de résultats 2023 présente un déficit de CHF 267'800.- (budget 2022 : bénéfice de CHF 1'039'550.-) qui prend en compte un prélèvement de CHF 200'000.- dans la provision qui avait été constituée pour compenser la diminution des recettes relatives à l'imposition sur le bénéfice des personnes morales. Sans ce prélèvement dans la provision, ce serait un excédent de charges de près de CHF 500'000.- projeté en 2023. Cela était déjà le cas pour le budget 2022 si l'on ne tenait pas compte des recettes fiscales extraordinaires à encaisser liées au quartier de « Champ-Riond ». Pour équilibrer ce budget, il pourrait être procédé à une augmentation des recettes (modification du taux d'impôt) ou à une diminution des dépenses (suppression de certaines prestations). A la suite notamment de la réévaluation de ses actifs en 2021 lors du passage au nouveau système comptable « MCH2 », la commune dispose d'une capacité financière solide lui permettant de se passer l'application de telles mesures. Le Conseil communal vous propose ainsi d'approuver ce budget de résultats 2023 tel qu'il vous a été présenté dont le total des charges s'élève à CHF 8'292'150.- et celui des revenus à CHF 8'024'350.-.

2.2. Approbation du budget de résultats 2023.

A l'issue de cette présentation, **M. Nicolas Rérat** cède la parole à M. Christian Nobs, président de la commission financière, pour son préavis relatif au budget de résultat 2023.

M. Christian Nobs donne lecture du préavis de la commission financière.

La CFM a examiné le budget de résultat 2023 quant à la conformité des recettes et des dépenses avec les dispositions légales et le nouveau plan comptable ainsi qu'avec les directives du service cantonal des communes. Nous avons comparé l'évolution des charges et produits prévus pour 2023 par rapport au budget 2022 et aux comptes 2021. Pour certaines rubriques, la situation des comptes provisoires à fin octobre 2022 nous a aussi

aidés à contrôler la plausibilité de certains postes du budget.

Ce travail préparatoire a été suivi d'un entretien très ouvert avec le syndic, les conseillers communaux en charge des finances et celui de l'énergie, ainsi que le boursier communal qui ont répondu à toutes nos questions. Un échange de points de vue constructif et en toute transparence, nous a permis de valider notre opinion quant aux directions dans lesquelles vont travailler nos autorités dans les mois et années qui viennent, surtout au niveau du domaine scolaire.

Globalement le budget 2023, peut être qualifié de correct, tant du côté des recettes que des dépenses. Le déficit annoncé de CHF 267'800.- n'est pas alarmant, sachant qu'il contient entre autres, quelques postes en principe uniques tel le changement nécessaire de l'équipement informatique, ainsi que des frais liés à différentes études.

Ce budget tel que présenté peut être approuvé sans réticence par l'assemblée.

M. Nicolas Rérat remercie la commission financière pour son travail et son préavis. Il ouvre la discussion sur ce point.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée approuve d'une part le budget de résultat 2023, tel que publié dans "Matr'en cause", et d'autre part le préavis de la Commission financière.

Résultat du vote à main levée

Personnes présentes :	33
Citoyens présents ayant le droit de vote:	32
Approuvent:	32
Refus:	0
Abstentions :	0

2.3 Budget des investissements 2023

M. Jean-Luc Dumoulin présente le détail du budget des investissements 2023 qui comprend les crédits liés, les crédits de paiement et les crédits à voter.

Des dépenses à hauteur de CHF 5'890'000.- sont prévues concernant les crédits de paiement. Une bonne partie des investissements en cours seront terminés en 2023. Concernant les crédits à voter, à savoir les 3 crédits d'investissement qui seront soumis lors de cette Assemblée, l'ensemble des montants votés sont prévus d'être dépensés en 2023.

Le Conseil communal vous propose d'approuver ce budget des investissements 2023 dont le total des dépenses s'élève à CHF 6'425'000.00 et celui des recettes à CHF 60'000.00.



2.3. Présentation du budget des investissements

	Dépenses	Recettes
Crédits liés	40'000.00	60'000.00
Crédits de paiements	5'890'000.00	0.00
Crédits à voter (et à dépenser en 2023)	495'000.00	0.00
Total	6'425'000.00	60'000.00

2.3.1 Crédit additionnel pour la mise en séparatif du collecteur du secteur Route de l'Arney – Route de l'Eglise

M. Bernard Chassot, conseiller communal responsable de l'épuration des eaux, présente cet objet. Lors de l'Assemblée communale du 14 décembre 2021, le Conseil communal a sollicité un investissement de CHF 880'000.- pour la réfection et mise en séparatif du collecteur du secteur compris entre les routes de l'Arney et de l'Eglise.

Ce montant avait fait l'objet d'une étude préalable basée sur les contrôles des canalisations existantes (avec passages caméra) et de l'analyse d'opportunité de mise en séparatif du bureau d'ingénieurs Ernst Fuchs AG-SA.

Suite aux exigences complémentaires du Service de l'Environnement (SEn), lors de la demande de permis de construire, ainsi qu'aux augmentations liées aux coûts de la construction, une demande de crédit additionnel doit être soumise à l'Assemblée pour un montant de CHF 300'000.-.



Matran, Assemblée communale

Point 2.3.1. Crédit additionnel pour la mise en séparatif du collecteur secteur rte de l'Arney – rte de l'Eglise

	Montants
Collecteur EU plus grand en prévision d'un état transitoire où les privés ne se sont pas mis en séparatif	60'000.00
Prolongement de 30 m. et chambre de dissipation d'énergie avant restitution dans le Riau de la Bagne selon demande du SEN	80'000.00
Enrochement des berges pour protection du ruisseau selon exigences de Sen	10'000.00
Construction de dépotoirs avec volume de rétention selon exigence complémentaire du plan général d'évacuation des eaux (PGEE)	40'000.00
Renchérissment global, honoraires, divers	110'000.00
Total	300'000.00

42

Le Conseil communal demande à l'Assemblée d'accepter l'augmentation du crédit de construction, qui s'élevait à CHF 880'000.-, d'un montant de CHF 300'000.- afin de le porter à CHF 1'180'000.-.

M. Nicolas Rérat présente ensuite le plan de financement pour ce crédit supplémentaire de CHF 300'000.- qui sera financé par le biais d'un emprunt à moins que la situation financière au moment de l'engagement permette un financement au moyen des liquidités disponibles. Il tient à préciser que l'Assemblée de décembre 2021 avait voté de nombreux objets et que seul celui présente un dépassement. Pour les autres, la situation est sous contrôle.

M. Christian Nobs, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« La CFM préavise favorablement l'augmentation crédit d'étude de CHF 300'000.- pour le porter à CHF 1'180'000, qui sera financé par un emprunt à moins que la situation financière au moment de l'engagement permette un financement au moyen des liquidités disponibles. »

M. Nicolas Rérat ouvre la discussion sur ce point.

Mme Magali Mantel s'étonne que le renchérissement de CHF 110'000.- qui touche cet investissement ne concerne pas les autres investissements.

M. Bernard Chassot lui répond que les montants engagés dans les études relatives à la pose ou au remplacement des collecteurs sont moins conséquentes que celles pour un bâtiment par exemple. De ce fait, la marge d'erreur est plus importante et pour les autres investissements, les coûts ont été mieux évalués.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée approuve le crédit additionnel de CHF 300'000.00 pour la mise en séparatif du collecteur du secteur Route de l'Arney – Route de l'Eglise.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	33
Citoyens présents ayant le droit de vote :	32
Approuvent:	32
Refus:	0
Abstentions :	0

2.3.2 Crédit d'étude pour l'agrandissement de la STEP de Villars-sur-Glâne

M. Bernard Chassot, conseiller communal responsable de l'épuration des eaux, présente cet objet. La STEP de Villars-sur-Glâne traite les eaux usées des communes de Villars-sur-Glâne, Avry, Neyruz, Matran et Hauterive.

La commune de Villars-sur-Glâne a initié un important projet d'agrandissement de la STEP, afin de répondre aux nouvelles normes en la matière, ainsi que de pouvoir traiter l'augmentation des volumes d'eaux usées produites par les communes membres de la STEP intercommunale. Ce projet s'étendra sur les cinq prochaines années. La première étape consiste à lancer les études, y compris le traitement des micropolluants selon les normes fédérales. Ces projets d'études débiteront l'année prochaine, et le crédit nécessaire pour Matran s'élève à CHF 150'000.-.

M. Nicolas Rérat présente ensuite le plan de financement pour ce crédit de CHF 150'000.- qui sera financé par le biais d'un emprunt à moins que la situation financière au moment de l'engagement permette un financement au moyen des liquidités disponibles.

M. Christian Nobs, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« Afin de lancer les études à la demande de la commune de Villars-sur-Glâne, la CFM préavise favorablement le crédit de CHF 150'000.- à charge de la commune de Matran, qui sera financé par un emprunt à moins que la situation financière au moment de l'engagement permette un financement au moyen des liquidités disponibles. »

M. Nicolas Rérat ouvre la discussion sur ce point.

M. René Ducry demande ce que comprend l'étude, notamment si elle va jusqu'à la rentrée des soumissions des entreprises.

M. Bernard Chassot lui répond que les travaux d'agrandissement de la STEP sont estimés pour l'instant à CHF 45'000'000.-. Cette étude va permettre d'affiner les chiffres afin de voter des crédits d'investissement précis.

M. Simon Gabaglio souhaite avoir la confirmation que l'assemblée doit s'attendre à devoir voter un crédit de CHF 4'500'000.- puisque sa participation est de 10 % environ.

M. Nicolas Rérat lui répond que le projet recevra des subventions de la Confédération. Dès lors la participation de la commune devrait se monter à ~ CHF 3'000'000.-

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée approuve le crédit d'investissement de CHF

150'000.00 pour la participation financière de la commune à la réalisation d'une étude pour l'agrandissement de la STEP de Villars-sur-Glâne et son financement tel que proposé.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	33
Citoyens présents ayant le droit de vote :	32
Approuvent:	32
Refus:	0
Abstentions :	0

2.3.3 Installation de panneaux solaires sur la buvette de la halle de gym

M. Christophe Pierret, conseiller communal responsable de l'énergie, présente cet objet. Le Conseil communal propose d'installer des panneaux solaires photovoltaïques d'une surface de 222 m², pour une puissance nominale de 43,89 KWc, sur le toit plat de la buvette de la halle de gymnastique, des vestiaires et du local de rangement. L'objectif du projet est de continuer à favoriser le développement des énergies renouvelables à Matran, mais surtout de consommer l'électricité produite en direct. Actuellement nos besoins sont de 58'305 KWh sur l'année 2021 dont 38'464 KWh en heure pleine.

La nouvelle installation projetée permettrait une production annuelle estimée à 47'780 KWh avec un taux d'autoconsommation supposé de 70% soit environ 33'000 KWh/an qui ne serait plus nécessaire d'acheter sur le réseau. Rappelons que toutes les installations existantes sur les bâtiments de l'administration, de l'école et de la halle de sport sont au bénéfice de la rétribution à prix coutant (RPC) et la production est intégralement revendue à Groupe E.

Selon les projections pour une durée de vie de 25 ans, l'installation permettrait une production d'énergie totale de 1'112'325 kWh qui générerait un gain total de CHF 222'420.-, soit un gain annuel moyen de CHF 8'897.-, ceci au tarif de l'électricité en 2022 qui va probablement encore augmenter à futur.

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée de valider ce projet pour un montant de CHF 120'000.-, qui pourra être mis en service, en cas d'acceptation, entre les mois d'avril et mai 2023.

M. Nicolas Rérat présente ensuite le plan de financement pour ce crédit de CHF 120'000.- qui sera financé par un emprunt à moins que la situation financière au moment de l'engagement permette un financement au moyen des liquidités disponibles.

M. Christian Nobs, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« Suite à la présentation de plusieurs calculs de retour sur investissement démontrant le bien-fondé de cet installation, La CFM préavise favorablement le crédit de CHF 120'000.-, qui sera financé par un emprunt à moins que la situation financière au moment de l'engagement permette un financement au moyen des liquidités disponibles. »

M. Nicolas Rérat ouvre la discussion sur ce point.

M. Alain Blanc demande si ces panneaux solaires sont un complément aux panneaux existants. D'autre part, il s'inquiète que souvent des enfants montent sur ces toits.

M. Christophe Pierret relève qu'il agit d'une nouvelle installation indépendante des premiers panneaux solaires. D'autre part, une ligne de vie sera installée sur les toits par sécurité.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée approuve le crédit d'investissement de CHF 120'000.- pour l'installation de panneaux solaire sur la buvette de la halle de la halle de gym et son financement tel que proposé.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	33
Citoyens présents ayant le droit de vote :	32
Approuvent:	32
Refus:	0
Abstentions :	0

2.3.4 Approbation du budget des investissements 2023

M. Nicolas Rérat relève que l'Assemblée communale doit maintenant approuver le budget des investissements dans leur globalité, à savoir le montant qui sera dépensé en 2023 non seulement pour les investissements votés lors de cette assemblée, mais aussi les montants relatifs aux crédits liés et aux crédits de paiement.

M. Christian Nobs, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« La CFM préavise favorablement le budget des investissements 2023 qui présente un total de dépenses de CHF 6'425'000.- et des recettes pour CHF 60'000.-. Elle recommande à l'assemblée de l'approuver.

Nous profitons de l'occasion pour remercier l'ensemble du Conseil communal ainsi que le personnel de la commune pour la bonne collaboration qui a régné durant cette année 2022 et présenter nos meilleurs vœux pour de très belles Fêtes de fin d'année à l'ensemble des citoyens de Matran. »

M. Nicolas Rérat ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée approuve le budget des investissements 2023.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	33
Citoyens présents ayant le droit de vote :	32
Approuvent:	32
Refus:	0
Abstentions :	0

Mme la Préfète n'étant pas encore présente, **M. Nicolas Rérat** propose à l'assemblée de passer au point 4 de l'ordre du jour et de revenir au point 3 en temps voulu. L'assemblée accepte cette proposition.

4. Information du Conseil communal

M. Nicolas Rérat relève que le Conseil communal a quelques communications.

Rénovation et agrandissement de l'école primaire

Mme Stéphanie Colella, vice-syndique et conseillère communale responsable des écoles, fait le point de la situation à l'aide d'un slide.



Matran, Assemblée communale

Point 4 : Point de situation sur la rénovation et l'agrandissement de l'école primaire de Matran

- Assemblées communales des 29.09.2020 + 14.12.2021 : Adoption + augmentation du crédit d'étude
- Entre le 29.09.2020 et le 14.12.2022 : 11 séances de la ComBât pour finaliser un projet
- Point de situation :
 - Sous l'angle **architectural**: demande préalable déposée le 10.11.2022
 - Sous l'angle **financier**: examen des possibilités de financement (en cours jusqu'au printemps 2023)
 - Sous l'angle **temporel**: affinage du calendrier selon les besoins des effectifs scolaires et les prévisions d'augmentation de la population (en cours jusqu'au printemps 2023)
- Séance publique d'information à la population en **2023** (avant l'AC proposant l'investissement)

68

Projet de crèche à Matran

M. Dominique Chenaux, conseiller communal responsable des affaires sociales, informe l'assemblée sur l'avancement de ce dossier. Les travaux de construction des immeubles de la 2^{ème} partie de Champ Riond ont débuté. Dans ce complexe, il est prévu dans le plan d'aménagement local d'implanter une crèche. Une commission communale travaille dès lors depuis presque une année pour l'élaboration d'un projet d'ouverture de crèche. Le Conseil communal pourrait revenir rapidement en assemblée pour décision sur les contours juridiques de cette structure, ainsi qu'une demande de crédit d'investissement pour l'ouverture d'une crèche d'ici 2025

Horaires de l'administration

M. Nicolas Rérat, syndic, présente à l'assemblée les nouveaux horaires de l'administration communale dès le 3 janvier 2023.



Matran, Assemblée communale

Point 4. Adaptation des horaires de l'administration communale

- Nouvel horaire dès le **3 janvier 2023** :

Lundi	6h30 – 16h00 <i>non-stop</i>
Mardi	7h45 – 11h45
Mercredi	7h45 – 11h45 13h30 – 17h45
Jeudi	6h30 – 16h00 <i>non-stop</i>
Vendredi	7h45 – 11h45
Veilles de fêtes	fermeture à 16h00

74

Il relève que le nombre d'heures d'ouverture de l'administration est bien supérieur aux communes voisines. Ceci est principalement dû au fait que l'administration fasse office d'agence postale. Ce changement s'est fait sur la base d'un sondage auprès des usagers et sur proposition du personnel. La palette des heures d'ouverture dans la journée est une indéniable plus-value pour les matranaises et matranais.

Zone 30km/heure à Matran

M. Michaël Studer avait répondu, lors de la dernière assemblée communale à diverses questions concernant le 30km/heure à Matran. Depuis lors, la commune a transmis aux services cantonaux les compléments d'informations demandés. Et il peut annoncer la bonne nouvelle, à savoir que la commune a reçu aujourd'hui même l'approbation du permis par le Conseil d'Etat.

M. Rémi Clément demande si le canton a exigé de nombreux changements par rapport à la mise à l'enquête.

M. Michaël Studer lui répond qu'on ne peut pas parler de changement, mais d'adaptation, par exemple quelques centimètres sur un élément modérateur.

M. Gilbert Fasel demande si le 30km/heure sera installé avant les travaux de la jonction autoroutière.

M. Michaël Studer lui répond que la plupart des éléments du 30km/heure sera installée avant les travaux les plus lourds de la jonction, qui auront lieu entre 2024 et 2026 en principe.

3. Adoption des Statuts du Réseau Santé de la Sarine (RSS) suite à leur modification votée en Assemblée des délégué-e-s du 1^{er} juin 2022

M. Nicolas Rérat souhaite la bienvenue à Mme la Préfète Lise-Marie Graden. Ce point de l'ordre du jour peut être traité.

M. Michaël Studer, conseiller communal responsable de la défense incendie, présente cet objet.

Le 1^{er} juin 2022, l'Assemblée des délégués a procédé à la modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine (RSS) par 66 voix et 2 abstentions. Cette modification doit être ratifiée par toutes les communes. Elle prévoit la reprise d'une nouvelle tâche par le RSS, consistant à organiser et mettre en œuvre l'organisation, ainsi que la gestion de la défense incendie et des secours pour les territoires couverts par le Bataillon Sarine.

Aujourd'hui, le RSS est la plus grande association de communes du canton. Il dessert la population de 26 communes et compte près de 410 collaboratrices et collaborateurs pour un budget cumulé de 53 millions, avec toutes les personnes qui s'impliquent au quotidien dans le réseau et dans ses différents services.

M. Studer retrace l'historique du Corps des sapeurs de Matran depuis 2010. D'abord indépendant, il a commencé à collaborer avec les corps d'Avry et de Neyruz, puis a fusionné en 2016 en devenant le CSPi M.A.N. Avec la nouvelle loi, les 3 communes récupéreront de l'ECAB une partie du montant investi dans l'acquisition d'un camion tonne-pompe.

Au début 2021, le RSS a mis en œuvre une nouvelle organisation interne avec trois directions :

- Home médicalisé de la Sarine (HMS) ;
- Maintien à domicile et orientation ;
- Secours.

Cette dernière direction doit, dès le 1^{er} janvier 2023, reprendre la gestion opérationnelle des sapeurs-pompiers du district de la Sarine. Le défi principal de l'année 2022 réside dans l'intégration des pompiers au RSS au 1^{er} janvier 2023. Cela signifie que le CSPi M.A.N. intégrera dès le 1^{er} janvier 2023 le RSS dans le but d'optimiser le service du feu. Le bataillon, nouvellement formé par le CSPi NPC (Noréaz, Prez-vers-Noréaz et Corserey) ainsi que le CSPi M.A.N. (Matran, Avry-sur-Matran et Neyruz), s'appellera dorénavant Compagnie Sarine Centre. Selon ses informations, une soixantaine de pompiers sur la huitantaine que comptent les deux CSPi sont d'accord de rester en activité dans la nouvelle structure. Cela est suffisant pour assurer la mission du Service du feu.

Mme la Préfète ajoute que les statuts à adopter sont la conséquence de l'entrée en vigueur d'une loi. Le choix du RSS pour assumer l'organisation des pompiers était logique. L'organisation mise en place est fonctionnelle et elle coûtera en principe CHF 48.90 par habitant. Ce montant est beaucoup plus bas que dans les autres districts, dont les coûts sont compris entre CHF 52.- et CHF 76.-.

Par ailleurs, la taxe non pompier a été une pierre d'achoppement lors de l'élaboration et de l'approbation des statuts. Sur les 26 communes que comptent la Sarine, 21 ont déjà une taxe non

pompier. Dès lors il est difficile de convaincre les 5 communes qui ne la connaissent pas. Le Conseil général de Villars-sur-Glâne qui avait refusé ces statuts en octobre, les a finalement accepté il y a deux jours. Actuellement, seule la commune de Granges-Paccot les a refusés. Ainsi, en l'état, RSS a un problème institutionnel que le Conseil d'Etat devra régler selon la législation, mais n'a pas de problème organisationnel.

M. Nicolas Rérat ouvre la discussion sur ce point.

M. Jean-Marc Dousse demande le montant de la taxe non pompier actuelle et à futur.

M. Michaël Studer lui répond qu'elle se monte à CHF 50.- actuellement et qu'elle sera ensuite de CHF 100.-. Il précise que l'obligation de servir, donc également la taxe, s'adresse aux personnes âgées entre 20 et 50 ans. Par la suite, la taxe concernera la catégorie d'âge de 18 à 40 ans.

Mme la Préfète précise que les statuts prévoient une taxe pouvant aller jusqu'à CHF 160.- et que les communes ont délégué la compétence de fixer le montant de la taxe au comité.

M. Jean-Marc Dousse demande si le centre de renfort de Fribourg interviendra toujours à Matran.

Mme la Préfète lui répond que cela est prévu dans des cas spécifiques.

A la demande de **Mme Chantal Aeby**, **Mme la Préfète** l'informe que la taxe de CHF 100.- sera identique pour tous les habitants du district de la Sarine.

Mme Magali Mantel demande pourquoi la taxe ne serait pas cantonale.

Mme la Préfète lui répond que l'organisation ne dépend plus des communes, mais en fonction du risque. Lorsque la loi a été élaborée, le Conseil d'Etat a abandonné la taxe. Lors de son approbation par le Grand-Conseil, des députés, au nom de certaines communes, ont finalement fait modifier le projet qui prévoit les deux systèmes. Ainsi les districts du Lac et de la Singine ne prévoient pas de taxe, ce qui n'est pas le cas des 5 autres districts.

M. Simon Gabaglio relève que le regroupement des jeunes-pompiers de la Sarine est basé à Matran et que ces jeunes feront partie d'ici quelques années des différents corps. Il sait qu'ils sont très peu aidés par l'ECAB. Il demande s'il est prévu de les soutenir davantage.

Mme la Préfète relève que ce n'est pas le cas d'après les statuts. Mais elle trouve que l'enthousiasme de ces jeunes est fantastique et elle s'engage à les soutenir.

M. Rémi Clément constate qu'il est l'un des rares participants à cette assemblée qui devra payer la taxe. Il demande s'il peut espérer qu'elle soit supprimée.

Mme la Préfète estime que la suppression de la taxe risque d'être compliquée, car il s'agirait de faire accepter par tous les législatifs des communes de la Sarine une nouvelle modification des statuts. Par contre, il serait plus facile que la taxe soit fixée par le comité ou à la demande des délégués à CHF 0.-.

M. Bertrand Clément demande si les pompiers doivent quitter le Corps à 40 ans.

Mme la Préfète répond que les volontaires peuvent rester jusqu'à 50 ans, voir même 60 ans pour les cadres. Elle précise que l'obligation de servir et aussi la taxe pourrait monter jusqu'à 50 ans en cas de besoin, autrement dit si les Corps peinent à recruter.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée adopte la modification des statuts du RSS suite à leur modification votée en assemblée des délégué-e-s du 1^{er} juin 2023.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	34
Citoyens présents ayant le droit de vote:	32
Approuvent:	32
Refus:	0
Abstentions :	0

5. Divers

M. Nicolas Rérat ouvre la discussion.

M. Alain Blanc souhaite des informations sur les panneaux solaires installés sur les toits des bâtiments de M. André Angéloz.

M. Christophe Pierret indique qu'il est trop tôt pour tirer des conclusions. Les panneaux ont été installés en février, et il ne possède que les chiffres de la production de l'été, qui a été excellente.

M. Gilbert Fasel souhaite aborder le problème des antennes téléphoniques. Une antenne pour la 5G a été mise à l'enquête à la route des Muëses 2. Or, dans un périmètre de 100 mètres, on trouve quelques habitations. Puis dans un périmètre de 200 mètres, on trouve déjà beaucoup plus d'habitations, et finalement l'école à 250 mètres. Cette situation n'est pas favorable. Selon ses informations, il y a déjà 4 antennes pour la 5G à Matran, ce qui semble déjà suffisant. Il souhaite connaître la position de la commune.

M. Nicolas Rérat relève au préalable que la commune a été abordé il y a plusieurs mois pour la pose d'une antenne sur un terrain communal, à proximité du terrain de football. Le Conseil communal n'est pas entré en matière. Il a pris connaissance de la demande de permis de construire de cette antenne lors du dépôt du dossier pour la mise à l'enquête. Il confirme que la commune a reçu plusieurs oppositions qu'elle va traiter.

Mme Chantal Aeby s'inquiète pour l'avenir. Si les opérateurs commencent à rajouter des antennes, il pourrait y en avoir une vingtaine dans une dizaine d'années.

M. Nicolas Rérat prend acte des inquiétudes des citoyens et c'est une bonne chose que ces plaintes soient relevées en assemblée communale. Le Conseil communal en tiendra compte lors de l'établissement de son préavis sur les oppositions.

M. Simon Gabaglio relève qu'il existe à Matran des personnes qui ne sont pas du même avis que les personnes qui se sont exprimées. Il existe aussi des citoyens qui sont favorable à la technologie 5G, ce d'autant plus que la dangerosité de la 5G n'a pas été démontrée.

M. Gilbert Fasel estime qu'il n'est pas correct de venir mettre des antennes à proximité des habitations. Si l'antenne était là avant, personnes aurait l'idée de construire à sa proximité.

M. Olivier-Joseph Kupper relève que les opposants à ce projet sont également favorable à la nouvelle technologie. Mais ils sont contre le fait que les opérateurs veuillent absolument densifier leur réseau, car il semble que la réception actuelle soit bonne. Par ailleurs, il demande si une mise à l'enquête est obligatoire pour une antenne qui passerait de la technologie 5G à la 5G+. En effet, la 5G+ a des valeurs d'immissions beaucoup plus élevées.

M. Nicolas Rérat ne peut pas répondre à cette question. Il prend note de la question et lui répondra.

Mme Chantal Aeby a entendu dire qu'il y aurait un projet sur la parcelle de l'ancienne école. Elle souhaite des précisions.

M. Nicolas Rérat lui répond que ce n'est pas le cas. Il est vrai par contre que le Conseil communal pense vendre cette parcelle avec comme objectif de diminuer l'impact financier du projet d'agrandissement du complexe scolaire. Dans tous les cas, le Conseil communal reviendra en assemblée s'il y a un projet ou une vente de la parcelle.

M. Jean-Marc Dousse trouvait intéressant que le Conseil communal présente régulièrement en assemblée un point sur la situation financière de la commune, soit une estimation des 5 prochaines années.

M. Jean-Luc Dumoulin relève que le passage à MCH2 complique ce travail. Toutefois, un document existe, et sera présenté lors de la prochaine assemblée.

La parole n'est plus demandée.

A 21h45, **M. Nicolas Rérat** lève l'assemblée en remerciant les citoyennes et citoyens de leur participation.

Au nom de l'assemblée communale :

Le secrétaire :

O. Pillonel

le syndic:

N. Rérat